



NORMANTRI
INFINIMENT TRI, TOTALEMENT UNIS



RAPPORT ANNUEL 2020

Sommaire

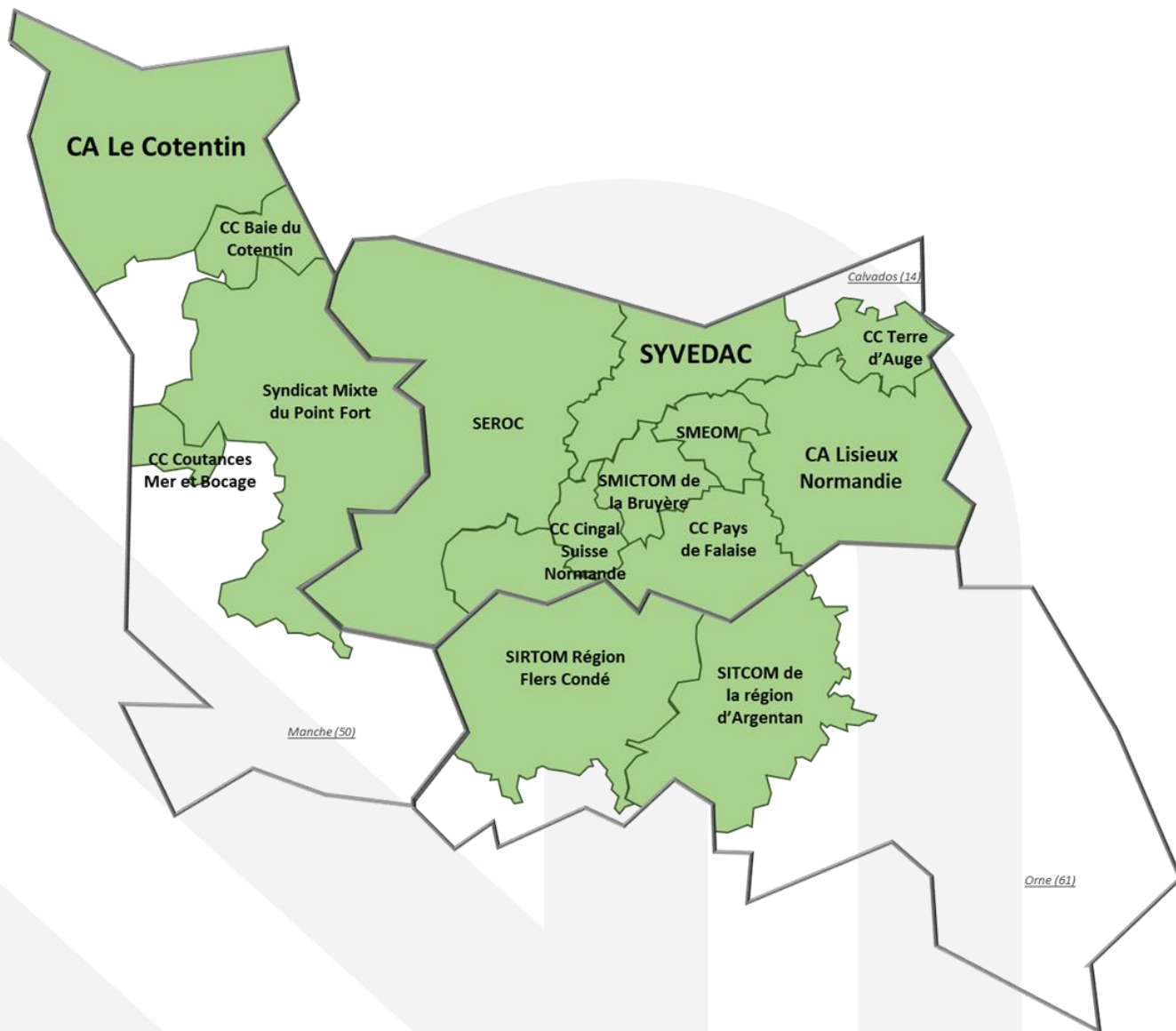
1 I PRESENTATION DE NORMANTRI	P 3
1.1 TERRITOIRE	
1.2 Création de la Société Publique Locale NORMANTRI	
1.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NORMANTRI	
2 I ACTUALITÉS	P 7
2.1 EVENEMENTS MARQUANTS 2020	
2.2 FINANCEMENT	
3 I ACTIVITES DEBUT 2021	P 12
4 I PLANNING PREVISIONNEL ANNÉE 2021 ET SUIVANTES	P 13
5 I ANNEXE _ COMPTES CERTIFIES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES	P 14
5.1 COMPTES CERTIFIES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES	

1 | PRESENTATION DE NORMANTRI

1.1. TERRITOIRE en janvier 2020

14 collectivités

1 184 162 habitants



1.2. CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE NORMANTRI

Création de la Société Publique Locale Normantri : 14 collectivités pour un centre de tri des emballages pour la Normandie occidentale

La Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie, la Communauté de communes Cingal- Suisse Normande, la Communauté de communes du Pays de Falaise, la Communauté de communes Terre d'Auge, le SEROC, le SMEOM de la Région d'Argences, le SMICTOM de la Bruyère, le SYVEDAC, la Communauté d'agglomération le Cotentin, la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage, le SIRTOM de la Région Flers-Condé, le SITCOM de la région d'Argentan et le Syndicat Mixte du Point Fort Environnement ont délibéré favorablement pour approuver la création de la Société Publique Locale (SPL) Normantri.

14 collectivités réunies dans une démarche d'exemplarité réglementaire et de responsabilité écologique, afin d'offrir le meilleur service au meilleur prix pour le citoyen.



Regroupant au total 1.184.162 habitants sur 3 départements, ces collectivités ont décidé de jouer la carte de la mutualisation des coûts de transports et de tri et de créer une SPL qui portera la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un centre de tri interdépartemental pour tous les emballages ménagers. Le contenu de la poubelle jaune (emballages plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires, papiers et cartons) de tous les habitants de ce territoire y sera donc dirigé et trié.

Le barycentre du large périmètre de cette SPL étant l'Agglomération caennaise, cette unité de tri, innovante et performante, d'une capacité de traitement d'environ 55 000 tonnes d'emballages par an, sera construite à proximité de l'Unité de Valorisation Énergétique de Colombelles, sur un terrain de 4 hectares classé en zone d'urbanisation pour activités économiques, pour être opérationnelle courant 2023.

Après un accord de principe en juin 2019, chaque collectivité a délibéré en son sein en septembre-octobre 2019 afin de confirmer son adhésion à cette structure à naître. Ces approbations se sont concrétisées dès le 11 décembre 2019 par la participation à hauteur de 50 % à l'apport de capital au projet (dont le coût global initial est évalué à 32,6 millions d'euros).

Le capital social de la SPL est de 2 560 000 euros et est reparti entre les membres à proportion de la population qu'ils représentent sur le territoire concerné selon le tableau ci-dessous.

La SPL NORMANTRI compte alors 18 administrateurs. Tout membre de la SPL a droit à un représentant au Conseil d'Administration, les sièges restant étant répartis à proportion de la population. Les administrateurs exercent leur fonction de façon bénévole.

Actionnaires	Population DGF 2019	Part de la population	Part de capital	Nombre d'administrateurs au sein de la SPL
SYVEDAC	357 687 hab.	30,2 %	30,21 %	4
CA du Cotentin	199 247 hab.	16,8 %	16,83 %	2
SEROC	142 196 hab.	12,0 %	12,01 %	1
Syndicat Mixte du Point Fort	125 349 hab.	10,6 %	10,59 %	1
SIRTOM de la Région de Flers Condé	84 403 hab.	7,1 %	7,13 %	1
CA Lisieux Normandie	80 002 hab.	6,8 %	6,76 %	1
SITCOM de la région d'Argentan	46 824 hab.	4,0 %	3,95 %	1
CC Pays de Falaise	29 618 hab.	2,5 %	2,50 %	1
CC Coutances Mer et Bocage	28 318 hab.	2,4 %	2,39 %	1
SMICTOM de la Bruyère	23 650 hab.	2,0 %	2,00 %	1
SMEOM de la Région d'Argences	23 243 hab.	2,0 %	1,96 %	1
CC Terre d'Auge	22 671 hab.	1,9 %	1,91 %	1
CC Baie du Cotentin	11 146 hab.	0,9 %	0,94 %	1
CC Cingal Suisse Normande	9 808 hab.	0,8 %	0,83 %	1
TOTAL	1 184 162 hab.	100,0 %	100,00 %	18

La création de la SPL Normantri, dont le siège transitoire est fixé au 9 rue Francis de Pressensé à Colombelles, s'est officialisée par la signature le mercredi 18 décembre 2019 des statuts et du pacte d'actionnaires par les Présidents des 14 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Le même jour, s'est tenu le premier Conseil d'Administration en présence des 18 Administrateurs qui ont procédé à la nomination du Président et des Vice-présidents.



1.3. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NORMANTRI

La SPL NORMANTRI compte **18 administrateurs**, exerçant leur fonction de façon bénévole. Tout membre de la SPL a droit à un représentant au Conseil d'Administration, les sièges restant étant répartis à proportion de la population.

En janvier 2020, les administrateurs sont les suivants :

Collectivités	Administrateurs	Fonction au sein de leur EPCI	Mandat au sein de la SPL
SYVEDAC	Monsieur Olivier PAZ	Président	Président
	Monsieur Marc LECERF	Vice-Président	Administrateur
	Monsieur Patrice GERMAIN	Vice-Président	Administrateur
	Madame Anne-Marie LAMY	Déleguée titulaire	Administratrice
Communauté d'agglomération Le Cotentin	Monsieur Philippe BAUDIN	Conseiller délégué	Administrateur
	Monsieur Edouard MABIRE	Vice-Président	1 ^{er} Vice-Président
SEROC	Madame Christine SALMON	Présidente	3 ^{ème} Vice-Présidente
Syndicat Mixte du Point Fort Environnement	Monsieur Gérard COULON	Président	4 ^{ème} Vice-Président
SIRTOM de la Région Flers-Condé	Monsieur Thierry AUBIN	Président	2 ^{ème} Vice-Président
Communauté d'agglomération de Lisieux Normandie	Monsieur François AUBEY	Président	5 ^{ème} Vice-Président
SITCOM de la région d'Argentan	Monsieur Jacques PRIGENT	Président	Administrateur
Communauté de communes du Pays de Falaise	Monsieur Jean-Claude LEROUX	Délégué communautaire	Administrateur
Communauté de communes Coutances Mer et Bocage	Monsieur Erick BEAUFILS	Vice-Président	Administrateur
SMICTOM de la Bruyère	Monsieur Patrice MATHON	Vice-Président	Administrateur
SMEOM de la région d'Argences	Monsieur Jacques-Yves OUIN	Président	Administrateur
Communauté de communes Terre d'Auge	Madame Christine VILLOTTE	Vice-Présidente	Administratrice
Communauté de communes de la Baie du Cotentin	Monsieur Michel NEEL	Vice-Président	Administrateur
Communauté de communes Cingal-Suisse Normande	Monsieur Serge LADAN	Vice-Président	Administrateur

A la suite des élections municipales et communautaires de 2020, l'Assemblée Générale se réunit le 6 octobre 2020 afin :

- De prendre en compte les 18 administrateurs nouvellement désignés par les 14 EPCI pour les représenter au Conseil d'Administration, d'engager la procédure de passation du Marché Public Global de Performances (MPGP).

Le Conseil d'Administration réunit le 6 octobre 2020 procède :

- A l'élection du Président et des Vice-présidents ;
- Au lancement de la procédure pour la MGP.

Collectivités	Administrateurs	Mandat au sein de la SPL
SYVEDAC	Monsieur Olivier PAZ	Président
	Monsieur Marc LECERF	Administrateur
	Monsieur Patrice GERMAIN	Administrateur
	Madame Anne-Marie LAMY	Administratrice
Communauté d'agglomération du Cotentin	Monsieur Philippe BAUDIN	Administrateur
	Monsieur Edouard MABIRE	1 ^{er} Vice-Président
SEROC	Madame Christine SALMON	2 ^{ème} Vice-Présidente
Syndicat Mixte du Point Fort Environnement	Monsieur Laurent PIEN	4 ^{ème} Vice-Président
SIRTOM de la Région Flers-Condé	Monsieur Thierry AUBIN	3 ^{ème} Vice-Président
Communauté d'agglomération de Lisieux-Normandie	Monsieur Etienne COOL	5 ^{ème} Vice-Président
SITCOM de la région d'Argentan	Monsieur Philippe JIDOUARD	Administrateur
Communauté de communes du Pays de Falaise	Monsieur Norbert BLAIS	Administrateur
Communauté de communes Coutances Mer et Bocage	Monsieur Pierre VOGT	Administrateur
SMICTOM de la Bruyère	Monsieur Patrice MATHON	Administrateur
SMEOM de la région d'Argences	Madame Laurence MORIN	Administratrice
Communauté de communes Terre d'Auge	Monsieur Joël LEBRUN	Administrateur
Communauté de communes de la Baie du Cotentin	Madame Marie-Agnès HEROUT	Administratrice
Communauté de communes Cingal-Suisse Normande	Madame Isabelle ONRAED	Administratrice

2 | ACTUALITES

2.1. EVENEMENTS MARQUANTS

NORMANTRI a été immatriculée en janvier 2020.

L'avis de constitution paraît au journal OUEST France en date du vendredi 10 janvier 2020.

Choix de l'AMO et définition du programme technique

Fin 2019, les 14 EPCI actionnaires avaient autorisé le SYVEDAC, actionnaire principal, à effectuer toutes les démarches liées à la sélection, après mise en concurrence et pour le compte de la future SPL, de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri.

L'avis d'appel public à la concurrence pour l'« Assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique, financière et fiscale pour la création d'un centre de tri interdépartemental des collectes sélectives d'emballages recyclables » est envoyé le 21 novembre 2019 par le SYVEDAC. La date limite de réception des offres est fixée au lundi 23 décembre 2019.

Le 11 mars 2020, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de retenir l'offre du groupement GIRUS (devenu ELCIMAÏ) / BIOMASSE NORMANDIE / SELARL PIERRE PINTAT AVOCAT / CALIA CONSEIL SAS pour un montant total de 365 825 € HT, soit 438 990 € TTC. Le marché est notifié 17 avril 2020.

La volonté de NORMANTRI est alors de tout mettre en œuvre pour que le planning initial de travail soit maintenu malgré la crise sanitaire et le confinement associé.

4 groupes de travail (constitués d'élus et techniciens des 14 EPCI) sont formés et se réunissent à plusieurs reprises en visio conférence pour définir le programme technique (dimensionnement, programme fonctionnel, évaluation financière, planning prévisionnel). Les 4 groupes ont les thématiques suivantes :

Thèmes	Dates des réunions		
Centre de tri	23/04/20	28/05/20	02/07/20
Protection incendie	23/04/20	28/05/20	02/07/20
Transport		28/05/20	02/07/20
Reprise des matériaux		28/05/20	02/07/20

Vie des sociétés

EDOUARD GIFFRO
Edouard GIFFRO
1, rue du Guesclin - 44000 NANTES

NORMANTRI
Société publique locale
Société anonyme
Au capital de 2 500 000 euros
Siège social : 9, rue François-de-Plessensé
14400 COLOMBELLES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SGP en date à Colombelles du 18 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société publique locale (société anonyme).

Dénomination sociale : Normantri.

Siège social : 9, rue François-de-Plessensé, 14400 Colombelles.

Objet social : le transport des déchets ménagers et assimilés, soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres, la conception, la réalisation et l'exploitation/maintenance du centre de tri des collectes sélectives (hors verre), situé à proximité de l'unité de valorisation énergétique de Colombelles. A cette fin, il sera envisagé la passation d'un marché public global de performance avec un opérateur économique désigné après publicité et mise en concurrence. La passation de marchés de tri pour le tri des tonnages exceptionnels.

La gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri. A cet effet, la SPL pourra se doter de moyens propres pour effectuer les activités suivantes :

- vente des produits triés,
- suivi de la qualité des entrants, suivi de la qualité du tri, caractérisations des flux de déchets,
- suivi et contrôle de l'exploitation du centre de tri et du pont-bascule,
- communication/visites du centre de tri,
- administration des contrats, direction.

La société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres. Les missions qui lui sont confiées à ce titre par ses actionnaires sont définies dans le cadre des présents statuts, des marchés publics, de concessions, de mandats, de conventions ou autres, qui en précisent le contenu et fixent les conditions de sa rémunération.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes actions ou opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital social : 2 500 000 euros.

Exercice du droit de vote : tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles inscrits à son nom depuis cinq (5) jours au moins avant la date de la réunion. Le conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les administrateurs.

Agencement des cessions des actions : interdiction temporaire de cession : pendant la durée d'amortissement des bâtiments. La cession des actions doit être autorisée par délibération de la collectivité ou du groupement concerné. La transmission d'actions est libre entre actionnaires. La cession d'actions à une autre collectivité territoriale ou à un autre groupement à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable du conseil d'administration. Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions à un tiers, même aux adjudications publiques en vertu d'une ordonnance de justice ou autrement.

Administrateurs : sont nommés comme premiers membres du conseil d'administration, pour une durée de trois ans maximum, exerçant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenus dans l'année ou au cours de laquelle expire le mandat :

- Syvedac ayant son siège 9, rue François-de-Plessensé, 14400 Colombelles, représenté par Mme Anne-Marie Loring, M. Patrice Germain, M. Marc Lecort et M. Olivier Paz,
- Senec, ayant son siège à zone artisanale de Bellefontaine, 1, rue Marcel-Fauvel, 14400 Bayeux, représenté par Mme Christine Salmon,
- Smictom de la Bruyère, ayant son siège CD 332 A, 14880 Gouvil, représenté par M. Patrice Mathon,
- SMOEM de La Région d'Agences, ayant son siège RD 40, 14370 Mouti-Chicheboville représenté par M. Jacques Yves Ouin,
- communauté de communes Pays de l'Estée, ayant son siège ZA de Gubray, rue de l'Industrie 14700 Falaise, représenté par M. Jean-Claude Leroux,
- communauté d'Agglomération Lisieux Normandine, ayant son siège 6, rue d'Alençon 14100 Lisieux, représenté par M. François Aubry,
- communauté de communes Terre d'Auge, ayant son siège 21 La Croix-Bleue, 9, rue de l'Épicerie, 14130 Pont-Evêque représenté par Mme Christine Villotte,
- communauté de communes Cingal Suisse Normande, ayant son siège 4, rue Di-Gourdin, zone de services de Beauvoit, Thury-Harcourt, 14220 Le Hov, représenté par M. Siegfried Leduc,
- communauté d'agglomération du Cotentin, ayant son siège 8, rue des Vendit, 50130 Cherbourg-Océville coteux représenté par M. Edouard Mabire et M. Philippe Baudin,
- communauté de communes Baie du Cotentin, ayant son siège 2, le Haut Dyck, 50500 Carantec-les-Marais, représenté par M. Michel Niel,
- Syndicat Mixte du Point Fort, ayant son siège hôtel Bled, 50620 Cailly, représenté par M. Gilles Leduc,
- communauté de communes Coutances Mer et Bocage, ayant son siège hôtel de ville, place du Parais Notre-Dame, 50200 Coutances représenté par M. Erick Beaulieu,
- Sirtom de la Région de Fiers Condé, ayant son siège 10, rue Bln, 61100 Fiers, représenté par M. Thierry Aubin,
- Sirtom de la Région d'Argentan, ayant son siège 1, place Mahé, 61200 Argentan représenté par M. Jacques Pélissier.

Président et Directeur général : aux termes d'une délibération en date du 18 décembre 2019 les premiers administrateurs ont désigné en qualité de président et directeur général, M. Olivier Paz né le 5 décembre 1957 à Bourgogne-Billancourt, domicilié 1, avenue de Caen, 14810 Merville-Franceville.

Commissaire aux comptes : Ateneo Audit, société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros, dont le siège est situé 143, rue de Paris, 50000 Laval, immatriculée au RCS de Laval sous le numéro 490 805 333.

Immatriculation de la société au RCS de Caen.

Pour avis
Le Conseil d'administration

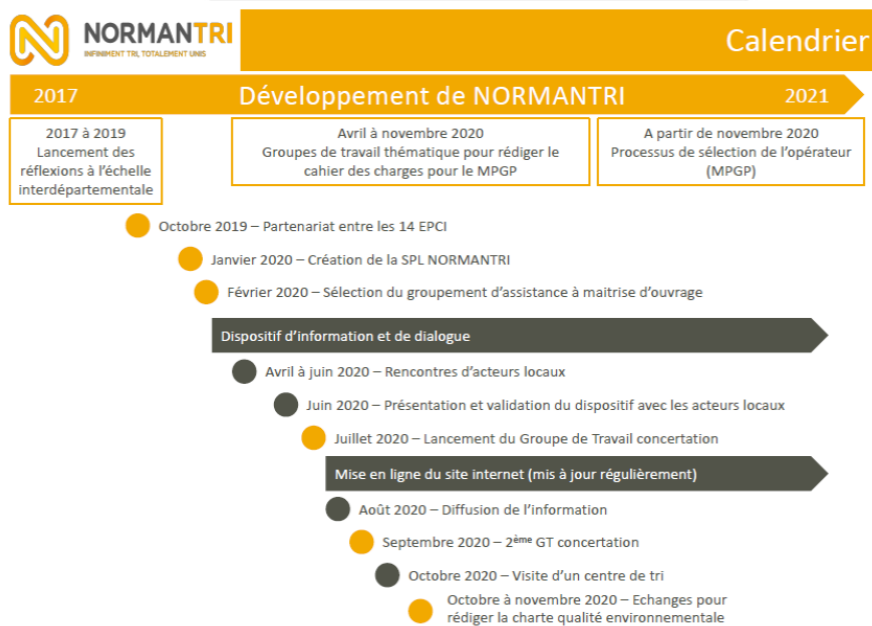
L'objectif est de préparer l'avenir et de disposer **pour fin 2023** d'une solution de traitement performante et optimisée utilisant les outils modernes de séparation de manière à être flexible et adaptable en vue de :

- S'adapter aux évolutions classiques des collectes ;
- S'adapter aux évolutions prévisibles des consignes de tri et des conditions de reprises en disposant d'un outil évolutif ;
- Optimiser en conséquence les taux de captation et donc limiter le taux de produits valorisables dans les refus ;
- Apporter une attention particulière au volet sécurité incendie.

Concertation

Un important travail de concertation volontaire est mené d'avril à novembre 2020 avec les différentes parties prenantes dont :

- Les maires des communes proches du projet (Colombelles, Cuverville, Giberville, Démouville) ;
- Les associations environnementales (GRAPE, CREPAN, UFC Que Choisir) ;
- L'acteur économique Normandie Aménagement.



Les thématiques suivantes sont abordées :

Information et dialogue	Enjeux locaux	Enjeux globaux
Site internet	Trafic routier	Transports alternatifs
Visite d'un centre de tri	Sécurité incendie	Sensibilisation au tri
Création d'un collectif de riverains	Intégration paysagère	
Création d'un comité de suivi de site	Clauses sociales	
	Respect du cadre de vie	
	Autres projets (serres maraichères, etc....)	

Concertation - Les engagements de NORMANTRI

Les rencontres du groupe de travail concertation ont permis d'échanger et de compléter les engagements pris par NORMANTRI pour répondre aux attentes et aux enjeux locaux identifiés par les membres du GT concertation. Ces engagements seront intégrés au cahier des charges du Marché Public Global de Performances (MPGP).

Transports alternatifs

- Une réflexion à venir sur l'utilisation de carburants alternatifs pour le transport routier.
- Réflexion sur l'opportunité des transports alternatifs à chaque renouvellement du marché transport.
- Organisation d'une réunion spécifique sur le sujet du fret (ferroviaire, fluvial ou maritime) avec la Région Normandie, Caen la Mer, le CREPAN et le GRAPE.

Trafic routier

- Interdire l'accès au centre de tri par la partie de la D226 traversant les bourgs de Cuverville et Sannerville pour les flux entrants et sortants.
- Exiger un suivi GPS pour contrôler le prestataire sur cet engagement.

Respect du cadre de vie

- L'intégralité de l'activité sera réalisée dans un bâtiment fermé.
- Les camions seront fermés ou bâchés.
- La mise en place volontaire d'un comité de suivi de site.

Intégration paysagère

- L'intégralité de l'activité sera réalisée dans un bâtiment fermé.
- Prise en compte dans le cahier des charges des suggestions proposées à l'occasion du 2ème groupe de travail :
 - Réduire le plus possible la visibilité du site depuis la route et les habitations ;
 - Aménager un espace favorable à la biodiversité (bande boisée) ;
 - Favoriser une végétalisation importante (arbres – non allergènes, plantes grimpantes, toitures végétalisées, murs végétalisés – les murs végétalisés ne font pas l'unanimité, vus par certains comme « *non écologiques* ») ;
 - Permettre une vocation pédagogique (aire de pique-nique) ;
 - Introduire un plan d'eau.

Sécurité incendie (présentation des engagements issus du GT Incendie)

- Une allocation de 2 M€ à la sécurité incendie du centre de tri.
- Un système qui cumule détection et extinction.
- Un dispositif à la fois humain et automatisé.
- Une campagne de sensibilisation aux futures consignes de tri (éviter les objets à risque tels que les piles).

Clauses sociales

- Intégrer des exigences, dans le respect de la réglementation, au cahier des charges du MPGP :
 - Heures d'insertion obligatoires : conception/réalisation : 5 880 heures exploitation / maintenance : 30 975 heures sur 5 ans.
 - Avec l'ATIPIC (association pour le territoire zéro chômeur de longue durée à Colombelles) et services emplois des communes voisines).

Comité de suivi de site (démarche volontaire)

- Participants à définir parmi les participants au GT concertation, y compris ouvert à un collectif d'habitants.
- Le comité de suivi pourra aborder tous les sujets souhaitables (exemple : trafic routier, respect des engagements, suivi de la végétalisation du site, etc.).
- Mise à disposition du comité de suivi du rapport annuel d'activités par le futur prestataire.

Face aux inquiétudes des élus (principalement de la commune de Cuverville), NORMANTRI a souhaité proposer à ce groupe de travail « concertation » de rédiger une charte de qualité environnementale. Cette charte a pour vocation de retranscrire les engagements pris par NORMANTRI. Elle est annexée au cahier des charges du Marché Public Global de Performance ; elle s'imposera au futur titulaire.

Un point essentiel de la charte qualité environnementale est la constitution d'un comité de suivi de site associant des représentants :

- Des élus des communes concernées (Colombelles, Cuverville, Démouville, Giberville et Sannerville).
- Des riverains des communes.
- Des associations environnementales.
- De NORMANTRI.
- De l'exploitation du centre de tri.

La création d'un comité de suivi de site, qui n'est pas exigée par la réglementation, a été une attente forte des participants au groupe de travail exprimée dès les 1ers échanges. Ce comité « *veillera à la bonne application et la mise en œuvre des principes fixés dans la présente charte.* »

Le comité se réunira au moins une fois pendant la phase de travaux et une seconde en préalable à la mise en service industrielle. Durant la phase d'exploitation, le comité de suivi se réunira deux fois par an.

De plus, la charte qualité environnementale intègre une consultation pour avis des communes mitoyennes pour définir « *les fréquences de nettoyage et d'entretien des alentours du site par le titulaire du marché global* », pour le respect du cadre de vie.

Communication

Courant juin/juillet, NORMANTRI confie à l'entreprise UNIK la mission de concevoir une identité visuelle et une charte graphique associée. Un site internet est mis en ligne début août 2020. Il a pour vocation d'apporter une information homogène au grand public sur la démarche NORMANTRI et les enjeux liés au tri.

Site d'implantation du centre de tri

Lors de la réunion préparatoire à la constitution de la SPL en septembre 2019, il était prévu que le centre de tri soit implanté sur Lazzaro 4 à Colombelles (foncier déjà acquis par le SYVEDAC), moyennant la signature d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) avec NORMANTRI. Face à la forte opposition du Maire de GIBERVILLE au projet de construction du centre de tri sur ce foncier, le SYVEDAC a étudié avec la Communauté urbaine Caen la mer une implantation alternative sur Lazzaro 3. Normandie Aménagement (concessionnaire de Caen la mer) a alors formulé une proposition d'acquisition d'un terrain. La promesse de vente est signée le 23 octobre 2020 par NORMANTRI pour un terrain d'une superficie d'environ 43.316 m² au prix de 30 € HT/m², soit 1 559 376,00 € TTC. NORMANTRI paye alors l'indemnité d'immobilisation de 129 948 € correspondant à 10% du prix de vente HT.

Fin juillet, NORMANTRI consulte les entreprises pour une mission d'étude géotechnique de conception. Les forages, essais et sondages sont réalisés sur le site d'implantation par SOL EXPLOREUR en octobre 2020.

Procédure MPGP

Résultat d'un travail d'avril à octobre entre les 14 EPCI et l'AMO, l'avis d'appel public à la concurrence pour le Marché Public Global de Performance « Conception Construction Exploitation et Maintenance d'un centre de tri pour la SPL Normantri » est envoyé. Les cahiers des charges exploitation et construction joints au Dossier de Consultation des Entreprises détaillent les prestations techniques attendues.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 6 janvier 2021.

2.2. FINANCEMENT

L'année 2020 est également marquée par la recherche de soutiens financiers par NORMANTRI.

ADEME, Région Normandie et CITEO se sont rencontrés pour définir les modalités et montants de financement.

L'évolution financière du projet est la suivante :

	Sept 2019 - aide à la décision création SPL	Octobre 2020 - programme technique défini
Charges d'investissement	32 613 500 €	38 695 680 €
Foncier		1 329 480 €
Process	19 105 000 €	23 000 000 €
Bâtiment/VRD/MOE	13 208 500 €	10 887 550 €
Etudes, essais,...		2 927 150 €
AMO	220 000 €	351 500 €
Autres	80 000 €	200 000 €
Subventions prévisionnelles	2 850 000 €	8 900 000 €
ADEME	1 100 000 €	7 200 000 €
CITEO	1 250 000 €	1 200 000 €
Région NORMANDIE	500 000 €	500 000 €
FEDER	Non connu	0 €
Reste à financer	29 763 500 €	29 795 680 €

3 I ACTIVITES DEBUT 2021

Evolutions institutionnelles des membres de NORMANTRI

Au 31 décembre 2020, le SMEOM d'Argences est dissout au bénéfice de la Communauté de communes VAL ES DUNES et de la CA LISIEUX-NORMANDIE et de la Communauté urbaine CAEN LA MER, ces deux dernières étant adhérentes du SYVEDAC pour la compétence traitement des déchets ménagers.

Au 1er janvier 2021, la CA Lisieux Normandie adhère au SYVEDAC.

Au 1er avril 2021, la Communauté de communes CAEN LA MER se retire du SMICTOM DE LA BRUYERE au bénéfice du SYVEDAC.

Procédure MPGP

A la phase « candidatures » de la consultation, 5 candidatures sont reçues. Un COPIL constitué des 14 EPCI, réuni le 26 janvier 2021, sélectionne les 4 candidats (conformément au règlement de consultation) qui seront invités à déposer une offre pour le 31 mai 2021 au plus tard :

- SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION NORMANDIE
- PAPREC NORD NORMANDIE
- DALKIA WASTENERGY
- URBASER ENVIRONNEMENT

La candidature BRANGEON ENVIRONNEMENT arrive en 5^{ème} position et n'est pas retenue.

De février à avril 2021, les 4 candidats viennent séparément visiter le site ; des questions/réponses sont échangées via la plateforme « achatpublic » dans le cadre de la procédure.

Les offres remises le 31 mai 2021 sont analysées ; deux tours de négociations avec les entreprises sont planifiés en juillet et en octobre 2021. Le choix du candidat et la notification du MPGP doivent intervenir fin décembre 2021.

Parallèlement, en mai 2021, NORMANTRI désigne son prestataire pour la mission de coordination de la sécurité et de protection de la santé pour l'opération relative à la conception / construction / exploitation et maintenance du centre de tri (mission SPS). Le marché est notifié à l'APAVE pour un montant de 10 020 € TTC (40 mois de mission).

Financements

En avril 2021, NORMANTRI dépose son dossier de demande de subvention auprès de CITEO en répondant à la phase 4 de l'appel à projets sur l'adaptation des centres de tri au tri de tous les emballages plastiques, l'amélioration du tri des papiers/cartons et plus globalement l'amélioration des performances des centres de tri.

En mai, le dossier de demande d'aides est déposé auprès de l'ADEME. Celui de la Région est déposé courant juin.

Recrutement du Directeur Général

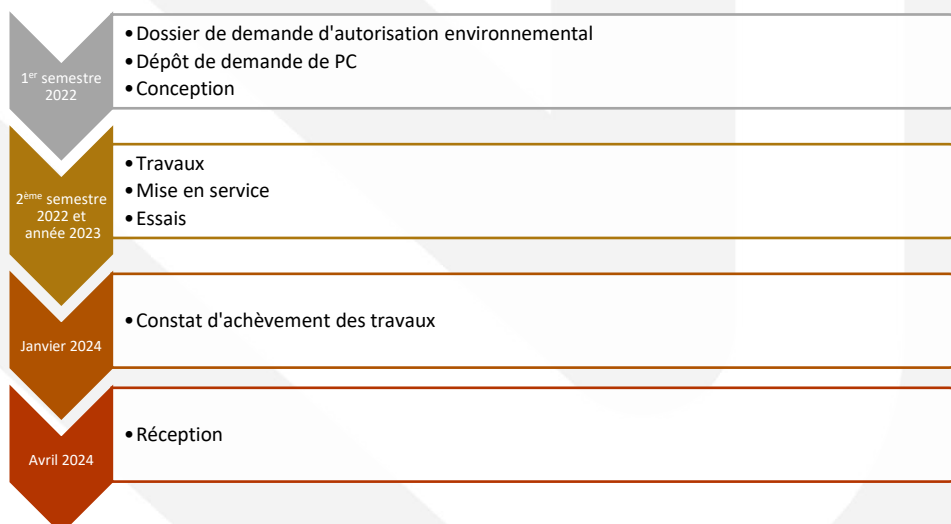
Début mai, la mission d'assistance au recrutement du DG est confiée au Cabinet FURSAC ANSELIN & ASSOCIES pour un montant de 12 000 € TTC.

4 | PLANNING PREVISIONNEL ANNÉE 2021 ET SUIVANTES

Procédure MPGP



Etudes/travaux/réception



Par ailleurs, les 13 actionnaires de NORMANTRI devront début décembre 2021 conclure un Marché Public de Service avec la SPL (transport, tri, conditionnement, traitement du refus de tri et commercialisation), soit antérieurement à la conclusion du MPGP, afin notamment de sécuriser juridiquement les investissements effectués pour la réalisation du Centre de Tri.

La rédaction des projets de marchés publics, leur finalisation et mise au point, l'accompagnement de la SPL dans la conclusion des contrats (etc) ont été confiées au Cabinet PINTAT pour un montant de 8 232 € TTC.

5 | ANNEXE

5.1. COMPTES CERTIFIES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES